

**Octobre 2016****Rapport sur les travaux du CIML (2013–2016)****Article 2.1 : Rapport du Président du CIML**

Les quatre années ayant suivi la 14ème Conférence à Bucarest ont permis la réalisation effective du programme de gestion interne et de réformes financières, au milieu duquel nous étions lors de la dernière Conférence, et un retour à un centre d'intérêt davantage tourné vers l'extérieur. Ce faisant, l'Organisation n'a cessé de se renforcer, aussi bien au niveau de ses Membres que de sa persévérance et son efficacité.

En termes d'adhésion, nous avons maintenant 61 États Membres, suite à l'adhésion de la Colombie, de la Zambie et de la Thaïlande et de la réadmission de la République du Cameroun. Un autre pays a déposé un Instrument d'Adhésion et les formalités d'admission sont en cours de finalisation. En outre, nous comptons actuellement 65 Membres Correspondants, ce qui signifie que nous continuons d'élargir notre portée mondiale.

Le seul changement dans les titulaires de charge du CIML au cours de la période fut qu'en 2013, suite au départ à la retraite du Dr Grahame Harvey, Membre du CIML pour l'Australie, le Dr Yukinobu Miki a été élu au poste de Deuxième Vice-Président pour un mandat de six ans.

Lors de la 50ème Réunion du CIML en 2015, suite à une décision antérieure de ne pas rechercher d'autres candidats, la nomination de M. Stephen Patoray en tant que Directeur du Bureau a été renouvelée pour une durée de trois ans.

En 2013, les nouveaux Statuts du personnel du BIML ont été adoptés, complétant en effet la modernisation interne de la façon dont le Bureau fonctionne.

Le processus de réparation et de modernisation du site du Bureau à Paris, qui a été présenté lors de la dernière Conférence, a pris plus de temps que prévu en raison de problèmes additionnels constatés, occasionnant des frais supplémentaires. En conséquence, les perturbations causées par le vaste chantier de rénovation se sont poursuivies jusqu'en 2015. L'initiative s'est avérée complètement justifiée, cependant, puisque nous avons réussi à protéger le principal actif de l'Organisation, qui était menacé par le délabrement. En prime, nous avons pu également mettre en place des équipements hautement améliorées nécessaires à son fonctionnement, notamment un nouveau centre de conférence qui nous permet désormais d'économiser l'argent qui était mis dans la location de salles de réunion externes, à Paris.

Les avantages d'un plus grand niveau de contrôle financier peuvent être vus non seulement dans la façon dont la rénovation de l'immeuble de la rue Turgot a été accomplie, mais aussi dans un rapport très favorable issu d'un audit de gestion réalisé en octobre 2012 par une Commissaire aux comptes externe, issue de la *Cour des Comptes*. Ce contrôle financier plus rigoureux nous a également permis de faire face aux défis supplémentaires qui peuvent survenir au cours d'une période de quatre ans. Dans ce cas-ci, la difficulté à laquelle nous étions confrontés se trouvait dans l'obtention de lieux acceptables pour nos réunions annuelles. Cette difficulté nous a amenés à accueillir les deux dernières réunions du CIML en France, organisées par le Bureau. Les conséquences à long terme de ceci devront être pris en considération lorsque le budget sera fixé pour la prochaine période de quatre ans.

Au fur et à mesure de la rénovation de notre Siège de Paris, notre attention s'est de plus en plus tournée vers la mise à jour de la technologie de l'information (TI) de l'Organisation ainsi que de ses systèmes de communication et de sécurité. Tous ces éléments sont essentiels pour une organisation



internationale qui cherche à suivre les meilleures pratiques pour rendre l'information facilement accessible à nos Membres et à d'autres personnes intéressées par notre travail. A partir d'une refonte du site web de l'OIML, nous avons vu l'introduction progressive d'outils plus interactifs, aboutissant à la mise en place de la fonctionnalité de « l'Espace de Travail PG » (PG Workspace) en 2015. Par conséquent, nous disposons maintenant d'un ensemble de nouveaux outils sophistiqués, qui sont en mesure de soutenir de nouvelles méthodes de travail beaucoup plus efficaces. L'une des avantages spécifiques de ces outils est la grande possibilité qu'ils offrent aux Membres du CIMAL eux-mêmes (ou leurs représentants désignés, appelés « Assignees ») de suivre l'avancement des travaux dans lesquels ils sont impliqués et d'enregistrer leurs votes électroniques.

En ce qui a trait au travail axé vers l'extérieur et mené par le CIMAL et le Bureau, nous avons continué à être guidé par la Stratégie adoptée en 2011, qui met l'accent sur les résultats que nous cherchons à atteindre, à savoir :

- les normes et documents qui peuvent former la base des progrès de la métrologie légale ;
- les dispositions qui renforcent un niveau de confiance plus élevé dans les échanges commerciaux entre États Membres, tels que les Certificats OIML ;
- l'influence au sein d'autres organisations dont le travail affecte la façon dont la métrologie légale est conduite ;
- un soutien aux membres de la communauté de la métrologie légale du monde entier ; et
- une meilleure compréhension du rôle de la métrologie légale dans le renforcement des économies de nos États Membres.

Dans l'adoption de priorités pour nos activités, il y a cependant trois domaines qui se sont révélés particulièrement importants :

- premièrement, nous devons accélérer la cadence et rendre plus efficace le processus de production et de révision de nos Recommandations et nos autres publications ;
- deuxièmement, il est devenu évident que nous avons besoin d'apporter des modifications substantielles à nos Systèmes de Certificats OIML dans l'optique que ceux-ci soient plus largement utilisés et appliqués à d'autres types d'instrument ; et
- troisièmement, nous avons besoin de perspectives claires pour répondre aux besoins de nos Membres – y compris nos Membres Correspondants – qui disposent de systèmes émergents de métrologie.

Le travail principal de l'OIML dans la production de Recommandations et de Documents s'est bien évidemment poursuivi et s'est illustré par le nombre de publications que la Conférence sera invitée à sanctionner. Pourtant, depuis quelques années, une inquiétude subsiste en ce qui a trait à une réduction de la quantité de travail technique effectué. Cette réduction a été plus particulièrement remarquée par le nombre réduit des réunions des Comités Techniques, des Sous-comités et des Groupes de Projet ainsi que le délai élevé nécessaire pour achever de nombreux projets. Ceci est évidemment une préoccupation majeure, puisque l'ensemble des autres activités de l'OIML (fournir le cadre de ses Systèmes de Certificats, assurer la liaison avec d'autres organisations internationales et offrir un soutien aux membres de la communauté de la métrologie légale du monde entier) sont fondées sur la qualité de notre travail technique.

Deux approches complémentaires ont été adoptées dans le but d'accélérer la façon dont le travail technique est effectué. La première est l'utilisation accrue de nouvelles technologies basées sur le web, comme indiqué plus haut, de sorte que les opinions et les idées puissent être partagées de manière inclusive et transparente, et des décisions claires prises avec moins de recours aux réunions traditionnelles. La deuxième concerne l'amélioration de nos procédures pour la conduite des travaux techniques : les « Directives pour les travaux techniques de l'OIML ». Lors de la 14ème Conférence,



nous avons fait rapport sur la révision majeure des Directives représentées par OIML B 6-1 et B 6-2:2011. Le plan était d'affiner les nouvelles procédures à la lumière de l'expérience acquise et un certain nombre de changements ont été introduits dans une révision du B 6-1 en 2013. Il est devenu évident en 2015, alors qu'il restait quelques questions non résolues et de façon plus général, qu'il ne s'agissait pas simplement d'introduire la nouvelle technologie – que nous devions nous assurer que nos règles et procédures soient mises à jour afin de refléter les nouvelles méthodes de travail. Il a donc été conclu lors de la 50ème Réunion du CIMAL, que désormais un autre réexamen limité du B 6 s'imposait et qu'un Groupe de Projet, composé essentiellement de Membres du CIMAL, serait créé pour procéder à ce réexamen. Nous espérons qu'une révision du B 6 sera prête pour approbation d'ici la réunion du CIMAL en 2017.

La deuxième priorité qui a émergé est l'avenir des Systèmes de Certificats de l'OIML. Celle-ci résulte d'un Séminaire organisé en marge de la 48ème Réunion du CIMAL en 2013. Bien qu'au départ la question initialement considérée concernait la façon de rendre le MAA beaucoup plus fructueux, au fur et à mesure que le travail progressait il est devenu de plus en plus évident qu'il serait préférable de repenser notre approche à la fois sur le Système de Base et sur le Système du MAA. Ayant examiné les conclusions émanant des divers groupes de travail mis en place en 2013, le CIMAL a convenu en 2015 que la voie à suivre était d'introduire un Système de Certificats OIML unique avec deux Régimes. La clé lors de l'introduction d'un nouveau Système est d'obtenir un accord pour un nouveau Projet de Publication de Base (en remplacement du B 3 et du B 10), qui est soumis au CIMAL pour approbation lors de la réunion de cette année. L'élément principal de la nouvelle approche, qui est basée sur des modèles efficaces dans d'autres organisations internationales, réside sans doute dans la proposition de placer une grande partie de la responsabilité de la gestion du Système de Certificats OIML dans les mains d'un nouveau Comité de Gestion, soutenu par un Secrétaire Exécutif dédié au sein du Bureau. L'une des préoccupations majeures du Groupe de Projet en charge de développer la nouvelle Publication de Base est de savoir comment trouver le juste équilibre entre une supervision adéquate par le CIMAL et l'autorité pratique dont le Comité de Gestion a besoin pour fonctionner efficacement. À la suite de ces efforts, nous pouvons être sûrs que si la nouvelle Publication de Base est approuvée lors de notre réunion à Strasbourg, le nouveau Système pourra commencer à fonctionner de manière provisoire dès l'année prochaine et entrer pleinement en vigueur en 2018.

La troisième priorité est un sujet qui a été longuement débattu lors de la 14ème Conférence, à savoir le défi d'offrir aux pays en développement le soutien qu'ils recherchent dans la limite de la Convention et des ressources disponibles.

Au fil des ans, diverses tentatives ont été menées pour trouver la bonne formule permettant de répondre aux besoins de cette communauté, mais je pense que nous avons désormais commencé à faire de réels progrès. Une initiative qui a marqué une évolution importante a été prise en 2013 par l'ancien Membre du CIMAL pour la Chine, M. Pu Changcheng : il s'agissait de proposer un Groupe Consultatif qui serait en mesure d'exploiter les ressources à la fois au sein du Bureau et au sein de l'Administration chinoise. L'un des premiers changements que nous avons constaté consistait à ne plus penser en termes de « pays en développement » mais comme « pays et économies dont le système de métrologie est émergent », abrégé sous le sigle CEEMS (*Countries and Economies with Emerging Metrology Systems*). Rompre le lien avec des idées basées sur le PIB par habitant nous a alors permis d'élargir notre objectif. Le deuxième élément était une approche basée sur la collecte d'idées en provenance des CEEMS eux-mêmes à travers des enquêtes systématiques. Le plus important était de réunir la communauté en deux grands séminaires, qui se sont tenus l'année dernière à Chengdu, puis à Arcachon. Basés sur l'expérience des lauréats du *Prix OIML de la meilleure réalisation de métrologie légale dans un pays en développement* et soutenus par un financement limité du Fonds spécial mis en place par la 14ème Conférence, nous avons réussi à réunir un large éventail de points de vue et



élaborer un ensemble complet de mesures énoncées dans une Résolution du CIMAL qui contenait des propositions concrètes que l'OIML et d'autres pourraient entreprendre.

L'une des propositions spécifiques mentionnées dans la Résolution de 2015 relative aux CEEMS a été le développement des Centres Pilotes de Formation. Deux centres très performants ont été lancés en Chine au début de cette année. L'une des caractéristiques les plus importantes de l'approche adoptée en 2015 a été l'accent mis sur la coopération avec les autres, notamment la coopération bilatérale avec certains États Membres individuels. Nous allons aussi rechercher d'autres idées pouvant faire avancer ce projet. À plus long terme, il pourrait s'avérer nécessaire d'examiner la manière dont la supervision de nos travaux sur les questions CEEMS devrait être organisée dans l'avenir.

La coopération avec d'autres organisations ne se limite évidemment pas aux questions CEEMS. L'un des principaux sujets de débat en 2012 était la relation avec le BIPM, et je suis heureux d'annoncer que la coopération entre les deux organisations est maintenant plus étroite et plus forte que jamais. Certaines des idées les plus ambitieuses que nous avons considéré il y a quatre ans ont été mises en suspens, tandis que le BIPM a entrepris de son côté un programme significatif de réforme interne. Le travail en commun est cependant en train de devenir une règle pour les deux organisations, notamment sur des initiatives telles que la Journée Mondiale de la Métrologie, ou encore pour identifier différents projets ou événements lors desquels une organisation sera en mesure de représenter les intérêts de l'autre.

L'autre domaine de coopération qui est particulièrement important est celle avec les Organisations Régionales de Métrologie Légale. Trouver le bon équilibre entre les activités qu'il convient de mener à l'échelle mondiale et celles qui sont mieux abordées dans le cadre d'une coopération régionale est un défi que rencontre tous les organismes de métrologie, de normalisation et d'accréditation. La formation du Groupe Consultatif CEEMS a sans doute rendu plus facile et plus nette la réflexion sur la meilleure façon d'intégrer la dimension régionale, et je suis heureux d'annoncer que les RLMO ont continué à soutenir la Table Ronde annuelle, aujourd'hui sous la présidence du Dr Miki, Deuxième Vice-Président du CIMAL, à l'occasion de la réunion du CIMAL.

Nous avons, en outre, continué à développer nos relations avec les collègues en dehors de la communauté de la métrologie légale. Les partenariats avec l'ISO, le CEI, l'ILAC et l'IAF en particulier, sont forts et demeurent importants en raison du fait que, dans de nombreuses régions du monde, une reconnaissance croissante subsiste sur la façon dont la métrologie, ainsi que la normalisation, l'accréditation et l'évaluation de conformité, travaillent ensemble pour fournir « l'infrastructure de qualité » d'une économie, représentant un élément essentiel dans la promotion de la confiance dans la réglementation et les transactions commerciales. Le rôle des organisations internationales dans la promotion de la coopération internationale en matière réglementaire a récemment été passé au peigne fin et un important rapport de l'OCDE sur le sujet devrait être publié en novembre. L'OIML a joué un rôle actif dans ce rapport et a fourni l'une des études de cas sur lesquelles le rapport a été basé.

En résumé, nous avons maintenant une Organisation qui est bien équipée pour l'avenir et dont la contribution au développement économique et commercial est de plus en plus reconnue en dehors du milieu de la métrologie légale. Notre modèle, qui dépend fortement des ressources fournies par les autorités de nos États Membres, a fait preuve de flexibilité et d'adaptabilité et nous avons donc de bonnes raisons d'envisager les quatre prochaines années avec confiance.

Peter Mason

Président du CIMAL